

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures dix-neuf, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
2 octobre 2018

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 2
Votes : 20

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 9 OCTOBRE 2018

Étaient présents les Conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

DELAIR Patrick a donné procuration à Pierre PANCIN, AMAT Bruno a donné procuration à GAVANON Michel,

Absents excusés : BASNEL Françoise, LAUGE Sylviane, DELILLE Nicole, DELABRE Éric, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h19.

Nomination du Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Rajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour du Conseil Municipal, comme suit :

- a) Affaires administratives-Personnel-Modification du tableau des effectifs. A inscrire sous le N° 2.2.
- b) Affaires administratives-Intercommunalité-Désignation des représentants communaux au sein des commissions communautaires de « Terre de Provence Agglomération ». A inscrire sous le N° 2.3.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation des comptes rendus de la séance du 11 juillet 2018.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2018.

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu à l'unanimité.

1. Affaires Financières

1.1. Demande de subventions auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Aide au développement de la Provence numérique 2019 et Aide au développement de la Provence rurale 2019

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'acquisition d'équipements numériques permettant de moderniser le matériel pédagogique de l'école élémentaire et sa bibliothèque. Il s'agit d'un TBI (tableau blanc interactif) et d'un ensemble d'ordinateurs (15 ordinateurs pour les élèves, logiciels correspondants...)

Afin d'assurer le financement de cet équipement, il est proposé au Conseil le plan de financement suivant :

Dépenses (provisions)	Montants
Acquisition d'un TBI (tableau blanc interactif)	3 000 €
Acquisition d'ordinateurs notamment pour la BCD de l'école	15 000 €
Total	18 000 €

Recettes	Montants
Subvention CD13 : Aide au développement de la Provence numérique 60 %	10 800 €
Subvention CD13 : Aide au développement de la Provence rurale 20 %	3 600 €
Autofinancement Commune d'Eyragues	3 600 €

Il est proposé au Conseil de solliciter le financement du Département des Bouches-du-Rhône pour ces équipements d'un montant de 10 800 € HT au titre de « Aide au développement de la Provence numérique » au taux de 60 % et d'un montant de 3 600 € au titre de « Aide au développement de la Provence rurale » au taux de 20 %, soit une subvention globale de 14 400 € pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition d'équipements numériques (TBI, ordinateurs...etc.),

ADOpte le plan de financement proposé ;

INSCRIT ces dépenses et recettes au prochain Budget ;

SOLLICITE le financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au taux de 60 % au titre de « Aide au développement de la Provence numérique » de 2018 et le financement de ces équipements pour un taux de 20% au titre de « Aide au développement de la Provence rurale » soit un montant de subvention de 14 400 €

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des aides sollicitées.

2. Affaires Administratives

2.1. Tarifs garderie petites vacances scolaires

Rapporteur : Maryse PACCHIONI

Il est rappelé au Conseil que par délibération du 17 janvier 2017, les tarifs des garderies petites vacances ont été fixés de la façon suivante :

Tranche 1 : QF inférieur ou égal à 900,00 € : 39,00 € / semaine

Tranche 2 : QF supérieur à 900,00 € et inférieur ou égal à 1.500,00 € : 47,00 € / semaine

Tranche 3 : QF supérieur à 1.500,00 € : 55,00 € / semaine

Et que par délibération du 10 avril 2018, le Conseil a décidé pour la seconde semaine des vacances de printemps qui comporte un jour férié, de moduler le tarif et d'appliquer les tarifs suivants pour la semaine du 23 avril au 04 mai 2018 :

Tranche 1 : QF inférieur ou égal à 900,00 € : 32,00 € / semaine

Tranche 2 : QF supérieur à 900,00 € et inférieur ou égal à 1.500,00 € : 38,00 € / semaine

Tranche 3 : QF supérieur à 1.500,00 € : 44,00 € / semaine

Pour les prochaines petites vacances scolaires, les jours fériés peuvent réduire les semaines à 4 jours voire à 3 jours. Par conséquent, selon le nombre de jours dans la semaine, Il est proposé au Conseil les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	SEMAINE		
	DE 5 JOURS	DE 4 JOURS	DE 3 JOURS
DE 0 à 900	39 €	32 €	24 €
de 901 à 1500	47 €	38 €	29 €
> à 1500	55 €	44 €	33 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs de la garderie des prochaines petites vacances tels que proposés ci-dessus.

2.2. Personnel : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est indiqué au Conseil que dans le cadre du remplacement d'un agent des écoles et d'entretien en disponibilité à compter du 4 novembre 2018, et de la modification du planning d'un agent contractuel, il y a lieu de procéder à la modification de la durée horaire de deux postes contractuels à temps non complet :

Grade	Durée jusqu'au 31/10/2018	Durée à compter du 01/11/2018
Adjoint technique - TNC	24.5 h	15.4 h
Adjoint technique – TNC	21.75 h	12.8 h

Afin de permettre le recrutement d'un agent des écoles et des garderies dans le cadre du dispositif PEC (Parcours-Emploi-Compétences), il y a lieu d'intégrer un poste d'une durée hebdomadaire de 22 heures au tableau des effectifs.

Un poste d'adjoint technique à temps non complet de 29.2 heures, et un poste d'adjoint technique en CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) à temps complet d'une durée de 35 heures ne sont pas pourvus. Il y a lieu de les supprimer du tableau.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les mouvements de personnels et les avancements de grades intervenus depuis la modification du tableau des effectifs le 12 juin 2018, il y a lieu de mettre à jour le tableau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE toutes les modifications du tableau des effectifs concernant les postes cités ci-dessus.

2.3. Intercommunalité : Désignation des représentants communaux au sein des commissions communautaires de « Terre de Provence Agglomération »

Rapporteur : Max GILLES

Il est indiqué au Conseil que lors du bureau communautaire du 4 octobre 2018, il a été rapporté que lorsque les commissions communautaires ont été définies en début du présent mandat 2014-2020, Le principe retenu était celui de commissions resserrées, composées uniquement de Conseillers communautaires, à l'exception des commissions finances / CLECT et déchets (1 représentant par Commune).

Après quatre ans de fonctionnement, il apparait souhaitable de revenir à une participation de chaque Commune au sein des commissions, en élargissant leur composition aux Conseillers municipaux.

Le bureau s'étant prononcé favorablement à ce sujet, il a été proposé au Conseil Municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à chaque commission communautaire et de les valider.

Ainsi, il a été proposé ce qui suit :

Commission de l'Aménagement rural	
Titulaire	Max GILLES
Suppléant	André RICARD

Commission des déchets	
Titulaire	Max GILLES
Suppléant	Remy GOLFETTO

Commission du développement durable	
Titulaire	Remy GOLFETTO
Suppléant	Jeremy AUBERY

Commission de l'Economie	
Titulaire	Marc TROUSSEL
Suppléant	Remy GOLFETTO

Commission des Finances	
Titulaire	Max GILLES
Suppléant	Marc TROUSSEL

Commission CLECT	
Titulaire	Max GILLES
Suppléant	Michel GAVANON

Commission du Logement	
Titulaire	Marc TROUSSEL
Suppléant	Louis ROSELLO

Commission de la Mutualisation	
Titulaire	Marc TROUSSEL
Suppléant	Yvette POURTIER

Commission Politique de la ville/Action sociale	
Titulaire	Yvette POURTIER
Suppléant	Louis ROSELLO

Commission du Tourisme	
Titulaire	Christiane MISTRAL
Suppléant	Christelle MISTRAL

Commission du Transport	
Titulaire	Yvette POURTIER
Suppléant	Françoise BASNEL

Commission des Travaux	
Titulaire	Max GILLES
Suppléant	Marc TROUSSEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de nommer les représentants de la ville (1 Titulaire et 1 suppléant par commission) auprès des commissions de « Terre de Provence Agglomération » comme indiqué ci-dessus.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Travaux de rénovation/extension des vestiaires du Tennis :

Marc TROUSSEL informe le Conseil que la chape est réalisée et que les travaux devraient se terminer courant mars/avril 2019.

3.1.2. Travaux relatifs à l'aménagement du passage du Planet

Marc TROUSSEL informe le Conseil qu'une réunion s'est déroulée ce matin avec l'architecte et le bureau d'étude.

Il est envisagé que le dépôt du permis de construire/démolir soit effectué fin du mois d'octobre 2018 pour être suivi d'une consultation des entreprises.

3.1.3. Projet d'ALSH

Marc TROUSSEL informe le Conseil que le projet est en phase de dépôt de permis de construire et que l'avant-projet est en cours de validation par le bureau de contrôle. Le démarrage des travaux est prévu début 2019. M. Le Maire informe le Conseil que le terrain a été défriché par les agents du CTM.

3.1.4. Travaux à l'école maternelle

Marc TROUSSEL informe le Conseil que la date du passage de la commission de sécurité des ERP est fixée au 15 octobre 2018 à 10h.

3.1.5. Projet de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire

Marc TROUSSEL informe le Conseil que les plans sont faits et que les travaux sont programmés aux prochaines vacances d'été 2019

3.1.6. Projet d'aménagement du lotissement Craux-Sud

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a réuni tous les intervenants de l'opération d'aménagement du lotissement Craux-Sud le lundi 8 octobre 2018 à 14h30.

Les travaux du bassin doivent démarrer vers la mi-novembre 2018 pour une durée de 1,5 mois. Les déblais du bassin seront remblayés sur le terrain du lotissement pour servir à son nivellement.

Des tranchées importantes vont être réalisées en traversée de route pour faire passer une importante canalisation servant à drainer les eaux pluviales du lotissement vers le bassin. En accord avec le CD13 et l'entreprise, la circulation sera réglementée en alternat pour éviter de la délester par des déviations contraignantes. Pour ce faire, un accotement latéral sera élargi sur l'emprise d'un fossé qui sera équipé d'une canalisation provisoire et comblé par des remblais.

3.1.7. Projet de requalification du Chemin de Saint Bonnet

M. Le Maire informe le Conseil que ce chemin sera élargi de 2 mètres sur l'accotement sans toucher au talus. Il y aura notamment des canalisations de 600 mm, des bordures démontables pour élargir occasionnellement la chaussée...etc. La consultation des entreprises sera lancée en février-mars 2019.

3.1.8. Projet de rénovation de « Les Allées »

M. Le Maire informe le Conseil que l'APS (avant-projet-sommaire) est en phase d'élaboration. Le projet prévoit du stationnement pour désengorger le Quartier du Planet. La structure de la chaussée qui est en bon état sera conservée. Il n'y aura pas de bordures. Seul l'enrobé sera décroté pour être remplacé par un tapis neuf. Les travaux s'effectueront en 2 phases pour éviter de trop perturber la circulation.

3.1.9. Projet de coopérative agricole

M. Le Maire informe le Conseil qu'il y aura une toiture photovoltaïque du côté arrière et en tuiles du côté visible donnant sur la route. Egalement, un bardage et des crépis sont prévus en façade. Le dossier du Permis de construire ne pourra pas être déposé avant l'approbation du PLU.

4. Divers

4.1. Elaboration du PLU

M. Le Maire informe le Conseil qu'une réunion interne s'est tenue la semaine dernière avec le cabinet d'urbanisme qui a noté toutes les remarques afin de mettre à jour le règlement du futur zonage. Parallèlement la ville compte missionner un bureau d'étude spécialisé pour élaborer une modélisation des ruissèlements en cas d'inondation et à ce titre le règlement et le zonage correspondants. Ces données doivent être intégrées dans les documents du PLU conformément à la demande de la DDTM. Par ailleurs, M. Le Maire invite chaque élu à participer et à donner son avis très en amont sur le PLU

4.2. Projet de réorganisation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

M. Le Maire informe le Conseil qu'en date du 5 octobre 2018, le Préfet a réuni les élus de la Communauté d'agglomération « Terre de Provence » dans le cadre des actions de concertations demandées par le Premier-Ministre.

Il doit présenter à celui-ci avant le 15 novembre 2018, un rapport proposant un ensemble de scénarii comportant chacun les avantages et inconvénients correspondants.

Par ailleurs, Il a signalé que rien n'est décidé pour l'instant et qu'il n'a rien refusé mais il a alerté les élus que le projet d'une intercommunalité unique autour d'Arles n'est apparemment pas unanime, ce qui compromet son aboutissement.

M. Le Maire rappelle que les études établies par le cabinet Klopfer annoncent des chiffres préoccupants. Il s'agit notamment d'augmentations d'impôts beaucoup plus importants avec la Métropole qu'avec le Pays d'Arles. De plus, nous risquons de perdre les subventions importantes du CD13 s'il disparaît.

Il a précisé que les élus ont demandé au Préfet :

- Le maintien aux Communes des compétences actuelles et le retour des compétences de proximités dévolues actuellement à la Métropole,
- Le maintien des finances acquises notamment les subventions octroyées par le CD13,
- La préservation des impôts de toute augmentation.

4.3. Projet de Collège

Les Conseillers s'interrogent au sujet des incertitudes quant au maintien de la décision départementale de construire un collège à Eyragues, M. Le Maire répond que pour remédier aux sureffectifs des collèges limitrophes, 5 maires avaient demandé à réaliser un collège d'enseignement secondaire à Eyragues. Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille a confirmé la faisabilité de ce projet à Eyragues et le CD13 y a également délibéré en ce sens en agréant un terrain qui lui a été dédié dans le programme du lotissement Craux Sud.

L'objectif était de l'ouvrir à la rentrée de 2023. Cependant le concours de maîtrise d'œuvre n'est, à ce jour pas lancé. A cet effet, nous allons relancer Martine VASSAL à ce sujet.

4.4. Divers

Yvette POURTIER informe le Conseil qu'un exercice d'évacuation a été effectué avec succès dans l'école élémentaire dans le cadre de l'application du PPMS. Elle informe également que l'opération « Brioches » s'est déroulée avec succès et que dans ce cadre 4198,22€ ont été récoltés. En outre, elle rappelle le projet de « Boîte à Livre ».

Par ailleurs, le panneau indiquant le Chemin des Près, coté Route de Chateaufrenard, avait été enlevé à l'occasion des travaux. Il n'a pas été remis en place.

Louis ROSELLO souhaite savoir où en sont les travaux de réparation du pont endommagé coté Chateaufrenard. Il demande à renforcer la signalisation. M. Le Maire répond que les travaux ne démarreront pas avant 2019 et que la ville va contacter le service de routes départementales pour leur demander de renforcer la signalisation. Entretemps, ce service a répondu qu'une signalisation qui flache pendant la nuit, a été mise en place.

Jeremy AUBERY signale que l'éclairage public est en panne rue du midi et rue Henry Barbusse. M. Le Maire a répondu qu'il convient de le signaler à l'accueil de la mairie afin que l'entreprise chargée de la maintenance puisse intervenir. Il a également signalé la vitesse excessive des autobus sur le Chemin de Notre Dame, le long du siège du SDIS. M. Le Maire répond qu'un courrier sera adressé à la société des transports. Il informe le Conseil que le dimanche 4 novembre, il se déroulera le Congrès des anciens Sapeur-Pompiers du Département. A cette occasion, une cérémonie se tiendra sur la place à 11h45.

Pierre PANCIN communique les dates des vœux au personnel le 14 décembre 2018 et la soirée des vœux du Maire le 21 décembre 2018. Les Li Vihado vont faire une conférence sur le 15^{ème} corps ainsi qu'une pièce de théâtre à l'occasion du centenaire de la guerre de 14-18.

Geneviève MARTINI a remercié M. Le Maire pour la lettre ouverte qu'il a distribuée concernant la Métropole et la mise en place de la rampe murale pour permet d'accéder à la salle de réunion située à l'étage de la salle Lagnel.

Michel GAVANON rappelle que le prochain Eiraguen paraîtra début de l'année 2019. Il signale que la commémoration de la célébration du 11 novembre 2018, il y aura 2 personnes habillées en poilus. Ça sera l'avant-dernière sortie du drapeau de 14-18. Les enfants de l'école maternelle confectionnent des papillons en papier, et à l'issue de la cérémonie, si le temps le permet, un lâcher de 6 colombes sera opéré.

Christiane Mistral remercie M. Le Maire pour l'installation d'une rampe d'accès à la bibliothèque et informe le Conseil de la dissolution de l'association « Entre les Fleurs et l'Art », et que le solde des comptes de celle-ci a été octroyé comme suit :

- 545 € à l'office du tourisme pour un spectacle d'enfant,
- 800 € à la coopérative scolaire de l'Ecole maternelle,
- 1600€ à celle de l'école élémentaire.

M. Le Maire fait part des remerciements de Catherine Schmid pour l'aide apportée à l'occasion de son vernissage. Egalement, la paroisse remercie la mairie pour le prêt de tables et de chaises à l'occasion de la messe pastorale qui s'est déroulée dans le parc la Malgue le dimanche 8 septembre 2018. La famille AUBANEL a été sensible aux témoignages de sympathie exprimés lors du décès de Pierre AUBANEL.

M. Le Maire fait lecture du courrier de Mme Valerie Lantheaume-Roudier informant de la reprise de la Pharmacie d'Eyragues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES